



**« .../...Je précise néanmoins que je ne pense qu'aucun drame n'arrivera cet après-midi.../... »**

Voilà la réponse qui nous a été apportée en juin lorsque nous décrivions l'atmosphère qui régnait au PMO.

Pourtant, les drames nous les évitons régulièrement.

Le 13 septembre 2023, encore une fois le drame a été évité. Il est normal que notre direction ne le mesure pas, elle n'est jamais présente lorsque de tels incidents se produisent.

Nul besoin de distribuer de bons points. Les personnels agissent comme ils le peuvent quand ils sont confrontés à des faits de violences physiques ou psychologiques, avec ou sans arme. **Les personnels agissent comme ils peuvent pour se protéger, pour protéger leurs collègues et pour protéger notre public. Nous ne sommes pas des héros ou des héroïnes, nous sommes des professionnels dotés de bienveillance et d'empathie.**

Ce 13 septembre 2023, c'est un homme armé d'un cutter qui s'est présenté. Ne pouvant obtenir de l'aide, il a menacé de se mutiler et de se suicider durant l'entretien. Au-delà des agents présents et à proximité, c'est tout un service qui est impacté par ce 31ème « incident »...Puisqu'il ne s'agit pas d'un « drame ».

Ce 13 septembre, les CPIP qui menaient l'entretien n'ont pas pu accéder à la demande de ce monsieur. Elles auraient, néanmoins, pu apporter une réponse à sa détresse financière puisque ce monsieur avait rendez-vous avec son assistante sociale 3 jours plus tard. **Cependant, la procédure pour accéder aux tickets service est telle qu'elle décourage cette démarche.** Ce sujet a pourtant déjà été évoqué en équipe.

Plus qu'un portique, plus qu'un agent de sécurité, **ce sont des moyens dont nous avons besoin et de simplification de nos protocoles.** Si notre direction n'a pas confiance en notre expertise pour la distribution des chèques service, alors qu'elle soit présente au service pour évaluer la situation et les remettre elle-même.

La sécurité en SPIP est le grand sujet d'actualité. Pouvons-nous parler de notre sécurité en occultant celle des probationnaires que nous recevons, à savoir celle de se loger, de se nourrir et de se soigner ?

**Nous ne pouvons pas dissocier la précarité de nos publics, qui peut mener à l'agressivité, de notre propre sécurité.**

**Il nous paraît primordial d'aborder cet angle de vue dans le groupe de travail sur la sécurité dans les SPIP, sans quoi il ne sera jamais abouti.**

Nul ne doute qu'un jour il se produira un drame, pour notre public le drame c'est tous les jours.

**Décret n°95-680 du 9 mai 1995 - art. 2 () JORF 11 mai 1995 - Article 2-1**

**Les chefs de service sont chargés, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des délégations qui leur sont consenties, de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.**